

L'hon. M. GUTHRIE: On m'a informé qu'il y avait 3,000 facteurs et 1,700 commis du service ambulants.

L'hon. M. RINFRET: Il y a les commis des postes, les commis de douane et nombre d'autres classes dans ce groupe qui ont déjà obtenu quelque chose et qui toucheront la différence, soit \$60. Je veux bien me rendre à l'avis formulé, mais nous avons tout mis en œuvre pour en arriver à un remaniement qui pare à toute disparité, et c'est en ayant des égards spéciaux pour une classe ou une autre que nous aurons cette inégalité de traitement.

M. EDWARDS (Waterloo-Sud): En 1924, le ministre n'a-t-il pas promis aux fonctionnaires d'ajouter à leur traitement l'indemnité de \$198? A vrai dire, leur augmentation nette est de \$60.

L'hon. M. RINFRET: Cette année?

M. EDWARDS (Waterloo-Sud): Je veux dire une augmentation nette sur le traitement de 1924.

L'hon. M. RINFRET: C'est bien cela.

M. WOODSWORTH: Je désire appuyer la prétention du chef de l'opposition (l'honorable M. Guthrie), non pas que cette proposition me paraisse suffisante dans les circonstances, mais parce que j'estime que c'est le moins que l'on puisse faire à l'heure actuelle. Je crois qu'elle serait bien accueillie des honorables députés ainsi que de la population en général. Les réclamations des facteurs sont toujours mieux vues du grand public que celles des autres catégories de fonctionnaires. C'est peut-être parce que le public est en contact plus immédiat avec eux et est plus au courant de la nature de leur travail, en bonne partie très ardu dans ce pays, mais c'est aussi parce que nous estimons que cette division particulière du personnel est loin d'être rétribuée comme elle devrait l'être, et en décrétant l'augmentation que l'on propose nous ne cherchons en réalité qu'à rattraper une partie des arriérés auxquels ces employés ont droit.

Je prétends même que les augmentations apparentes dont on a tant parlé se trouvent annulées par les changements effectués dans le classement des emplois publics. Cela n'a pas été établi de façon bien claire. L'échelle des traitements est tellement compliquée qu'il nous est excessivement difficile, à ce moment, de la discuter en détail, mais il y a lieu de reconnaître que bien souvent les augmentations de salaire se sont trouvées complètement annulées par les modifications apportées au classement. De plus, pour ce qui est de la catégorie de fonctionnaires dont il s'agit et dont on défend la cause, on a effectué il y a quelques années un remaniement qui leur valut un relèvement de \$60 par année. Si

[L'hon. M. Rinfret.]

je comprends bien la situation, cette augmentation leur fut accordée afin de les mettre sur un pied plus rapproché de l'égalité avec les autres groupes du service. Dans le cas présent, si on leur accorde simplement cette autre augmentation de \$60, il s'ensuit qu'en réalité ce remaniement se résume à rien. Je suppose que la pleine augmentation de \$120, si on la leur accorde, ne constituerait pas une distinction au détriment des autres catégories.

Un autre aspect de la question qui intéresse spécialement la députation de l'Ouest, c'est l'indemnité. Il y a dix ans, à cause de la plus grande cherté de vie dans cette partie du pays on accorda une indemnité de vie chère; voilà qui complique la situation relativement aux employés de l'Ouest canadien. Mais pour ce qui est de l'indemnité de vie chère accordée au cours de la guerre, je prétends qu'elle était motivée par l'augmentation du coût de la vie, et cette dernière est un élément qui entre encore en ligne de compte dans la situation de l'heure. L'indemnité parlementaire des membres de cette Chambre fut augmentée vers le même temps à cause de la plus grande cherté de la vie, et nous ne sommes pas prêts à reconnaître qu'il faudrait diminuer cette indemnité. Nous admettons que cette augmentation du coût de la vie s'est aggravée continuellement, ou pour poser la question sous une autre forme, le pouvoir d'achat du dollar a diminué. C'est là chose importante dont il faut tenir compte lorsqu'il s'agit des fonctionnaires publics les moins rétribués. A mon avis, le secrétaire d'Etat n'a pas répondu aux déclarations soumises par les facteurs. Je veux faire consigner au compte rendu cette note que bon nombre parmi nous ont reçue:

Revision des traitements de 1924, applicable aux facteurs

1923, traitement, \$1,200; indemnité, \$297; total, \$1,557.

1924, 1er avril, traitement, \$1,260; indemnité, \$198; total, \$1,458; diminution, \$99.

1924, revision de juillet, traitement, \$1,440; indemnité, \$18; total, \$1,458.

1924, demande du ministère des Postes pour les facteurs, traitement, \$1,560.

1927, traitement proposé: traitement, \$1,500; réduction de l'indemnité, \$18; augmentation "nette", \$42 ou 81c. par semaine.

Je ne m'étonne pas que les fonctionnaires, pour loyaux qu'ils soient à l'Etat, hésitent à accepter de gaieté de cœur un maigre relèvement de 81c. par semaine. Je ne pense pas que ce soit juste envers eux. Pour me servir des paroles des employés civils fédérés du Canada, association de l'Ouest:

Nous parlons de la récente déclaration relative au traitement des fonctionnaires, où il est dit "tous les employés recevront, le 1er avril 1927, une augmentation de \$120 par année, à l'exception des commis junior (commis, classe 1) et de ceux qui ont touché une augmentation de \$180 en 1924, lesquels auront un relèvement de \$60 par année". Nous prétendons qu'à notre